

Membres	15
Présents	12
Représentés	1
Votants	12
Exprimés	13
- Pour	13
- Contre	0
- Abstention	0

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE
COMMUNE D'EYREIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211908108-20250404-2025-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2025

DELIBERATION N° 2025-10**Séance du 04 Avril 2025****Objet : AVENANT N°1 Entreprise CHEZE Christian lot n° 6 – Multiservices**

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre avril, à dix-huit heures quinze minutes,
Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 26 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LE MIGNON Marie-Pierre

Présents : LE MIGNON Marie-Pierre, AGNOUX Marie-Thérèse, MORENA Jean-Philippe, CHARBONNEL Jean-Loup, DICHAMP Adeline, GARCIA Sébastien, GRANCHER Isabelle, HERMABESSIERE Patrick, MAZEAU Mireille, NOILHAC Patricia, RIVIERE Patrice, SAINNEVILLE Jean-Marie.

Absent(s) ayant donné POUVOIR : SOULIER Daniel donne pouvoir à LE MIGNON Marie-Pierre

Absent(e)s : CAUDIE Christelle, SABEAU Fabrice

Secrétaire de séance : MORENA Jean-Philippe

La Maire présente à l'assemblée la proposition d'avenant n° 1 qui a pour objet de modifier le marché initial des travaux portant sur la réhabilitation d'un local à usage commercial et d'un logement (multiservices) confié à l'entreprise CHEZE Christian pour le Lot N° 6 « Menuiseries Extérieures »

Montant de l'avenant n°1 : 2 074,00 € HT

Le montant du marché initial était de 62 670,00 € HT, il sera désormais de 64 744,00 € HT soit 77 692,80 € TTC.

Considérant l'avis favorable émis par la commission d'appel d'offres,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- Accepte l'avenant proposé,
- Autorise la Maire à signer cet avenant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Maire,
Marie-Pierre LE MIGNON

